Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250522-250522_10_CULT-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 9 mai 2025
Secrétaire de séance : Elisabeth MIQUEU

Etaient présents 43 titulaires, 1 délégué suppléant et 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe VIGNEAU, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSENY, Pierre BAHOUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Dany BARRAUD à Henri BELLEGARDE, André BERNOS à Bernard AURISSET, Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Jean-François CASAUX, Bernard MORA, Jean-Jacques BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Marie-Lyse BISTUÉ, Saïd SOUITA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

RAPPORT N°250522-10-CULT

PROJET DE SERVICE
DU PÔLE ACTION CULTURELLE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250522-250522_10_CULT-DE

C. CABON expose :

Vu le rapport 250410-25 présentant l'action relevant de la politique culturelle intercommunale,

Vu l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique,

Considérant la procédure de consultation du comité social territorial du 29 avril 2025,

Le projet de service constitue un processus collaboratif dans la démarche d'organisation du pôle, découlant de l'orientation stratégique et du projet politique définis en matière culturelle.

Le projet politique est le résultat des audits réalisés en 2024, tels qu'indiqués dans le rapport 08 présenté en séance du 10 avril 2025.

Au service de presque 33 000 habitants résidant dans l'une de ses 48 communes, la Communauté de Communes du Haut Béarn intervient au profit du territoire issu, en 2017, de la fusion de quatre EPCI. Ces derniers se trouvaient différemment impliqués en faveur de la culture. Pour remédier à un héritage intercommunal hétérogène et apportant le risque de réduire une politique intercommunale à une simple agrégation d'anciennes compétences, la CCHB œuvre depuis plusieurs années déjà à la structuration d'une action concernant la valorisation du patrimoine, l'enseignement musical, la diffusion des arts de la scène, et la lecture publique. Il est utile de préciser que la Communauté de communes s'emploie à ce « chantier » aussi bien du point de vue du fond (pour une offre gagnant en cohérence), que du point de vue de l'organisation des services et des acteurs, compte tenu de la configuration particulière du territoire. Il faut également dire que cet effort de structuration des équipements, des ressources humaines et des savoir-faire s'opère dans un contexte singulier. On dispose en effet, dans les quatre grands secteurs concernés, de modes de gestion variés : établissement public administratif pour le spectacle vivant, association pour l'enseignement musical et régie directe pour l'animation du patrimoine (à travers notamment un pays d'art et d'histoire dans lequel l'EPCI voisin est partie-prenante). Pour ce qui concerne la lecture publique, c'est la régie directe qui permet également de présider aux destinées de la médiathèque intercommunale, celle-ci ayant toutefois été désignée comme « tête de réseau » d'un ensemble de lieux, pour leur part, communaux. A tout cela s'ajoute un cinéma privé qui n'en reste pas moins le seul acteur de ce secteur.

C'est ainsi que le schéma culturel intercommunal a donné la priorité à la définition d'une dynamique culturelle centrée sur la connaissance des publics : les cerner pour penser nos actions, et ainsi les inciter à y prendre part. Il définit les quatre dimensions du projet pour les années à venir :

1. Une logique territoriale de développement culturel (devant les contraintes géographiques) ;
2. Une logique d'accompagnement des acteurs de terrain (selon des formules qui doivent s'adapter aux contextes locaux et aux projets des équipements) ;
3. Une logique d'agencement des ressources culturelles pouvant être mobilisées pour servir les postes avancés que sont les équipements culturels du territoire ;
4. Une logique d'organisation et de fonctionnement du pôle intercommunal d'action culturelle et de rayonnement du territoire (celui-ci exerçant un effet levier à l'égard des équipements culturels communaux, tandis que les équipements d'intérêt communautaire – médiathèque des gaves et villa Bedat -, depuis la ville principale, continueront d'exercer une fonction structurante en tant que lieu ouvert à tous les habitants pouvant s'y rendre selon une logique commune sur le site de la Confluence des gaves.

Il reprend les engagements suivants :

ENJEUX CULTURELS	**Comment y répondre au vu des compétences et moyens de la CCHB ?**	**4 OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250522-250522_10_CULT-DE

EGALITÉ D'ACCÈS DES PUBLICS AUX SAVOIRS ET À LA CRÉATION	En organisant le **rayonnement territorial** de la politique culturelle (dans et hors les murs) : accompagner la progression de l'offre de proximité en mobilisant la ressource culturelle	Conforter l'**éducation aux arts et à la culture** vers tous les publics **Accompagner les projets locaux** autour des équipements culturels Structurer une **logique « Confluence »** pour les équipements intercommunaux Prétendre aux labels et partenariats : - le patrimoine architectural comme champ d'actions du **label PAH** **-** les arts de la marionnette comme champ d'actions du label SV **:** label CNM **-** le **contrat territoire-lecture**
DÉCLOISONNEMENT DES PUBLICS	En organisant le **rayonnement territorial** de la politique culturelle dans et hors les murs Renforcement du lien avec le **public**, les usagers En positionnant les équipements culturels du territoire comme **lieux d'initiative et de développement**	
DYNAMIQUE ET COHÉSION DE L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL	En positionnant les **équipements culturels (réseaux)** du territoire comme lieux d'initiative et de développement autour d'une **dynamique collective de réseaux** En pérennisant les **partenariats institutionnels (DRAC, CR, CD64**)	

Le projet de service définit ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
Le choix est fait d'expérimenter une organisation matricielle, afin d'instaurer un fonctionnement en mode-projet autour d'un pilotage collégial, et de reconnaître l'implication de tous les agents. La formalisation de la nouvelle organisation, réalisée au regard des objectifs stratégiques, aboutit aussi à une proposition de renforcement des moyens humains opérationnels, telle que présentée dans le rapport 250410-08 du dernier conseil communautaire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet de service du pôle action culturelle et rayonnement du territoire de la Communauté de Communes du Haut Béarn,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Annexe 1-
Synthèse du projet de service du pôle action culturelle et rayonnement du territoire

Annexe 2-
Projet de service du pôle action culturelle et rayonnement du territoire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250522-250522_10_CULT-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance	Le Président
Signé EM	*Signé BU*
Elisabeth MIQUEU	Bernard UTHURRY